

Règlement d'Attribution des Bourses de Voyages « Michel KAISIN »

Ces bourses de voyages ont été constituées pour répondre aux volontés de Monsieur Michel KAISIN, Docteur en Sciences, professeur retraité en Chimie Organique, et actuellement « chercheur bénévole » à l'Université Libre de Bruxelles.

**BUREAU DE
L'UNIVERSITE
DU**

21 JAN. 2013

OBJET**Article 1 :**

L'attribution des bourses de voyages (réunions scientifiques,..) sera faite annuellement à des chercheurs doctorants dans le Service de Chimie et de Physicochimie Organique de la Faculté des Sciences.

La somme attribuée à titre de bourse ne sera payée que sur base des justificatifs des frais encourus dans le cadre du voyage.

Article 2 :

Le montant des bourses de voyages distribuées est constitué de dons annuels faits par Monsieur Michel KAISIN.

N° 004

COMMISSION DE SELECTION**Article 3 :**

La Commission de sélection est composée de quatre Professeurs du Département de Chimie de la Faculté des Sciences:

- Professeur Cécile MOUCHERON ;
- Professeur Ivan JABIN ;
- Professeur Gwilherm EVANO ;
- Professeur Michel LUHMER.

Article 4 :

La durée du mandat dans la Commission de sélection est liée à leur fonction à l'Université.

Article 5 :

Le Président du Comité de Sélection sera désigné au sein des membres du Comité.



Article 6 :

La Commission de sélection se réunit au moins une fois par an.

Article 7 :

Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 8 :

La Commission de sélection examine les demandes et désigne le ou les lauréats.
Elle peut demander l'avis d'experts extérieurs.

DEPOT DES CANDIDATURES

Article 9 :

Les demandes doivent être déposées au Bureau du Département de Chimie de la Faculté des Sciences de l'Université libre de Bruxelles.

Actuellement, les deux sessions accordant les bourses de voyages ont lieu au mois de janvier et de juin

MODIFICATION DU REGLEMENT

Article 10 :

Le règlement peut être modifié par le Bureau de l'Université sur proposition du Comité de sélection, proposition faite à la majorité des deux tiers des membres du Comité de gestion.